



CORONAVIRUS SARS-CoV-2 Consignes au 06-03-2020

publié le 09/03/2020

Descriptif :

Informations aux parents d'élèves

Pour toute information, veuillez consulter le site du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse :
www.education.gouv.fr

Ce site est la référence en terme de consignes et est mis à jour régulièrement afin de répondre à vos questions

Voyages :

En ce qui concerne les départs, **tous les voyages scolaires à l'étranger sont interdits jusqu'à nouvel ordre.**

Les voyages en France sont autorisés sauf dans les villes « Clusters ».

Retours :

Il n'y a plus de confinement pour les retours des séjours en zones dangereuses ou dans des villes « clusters ».

Il y a quarantaine si et seulement si la personne est un cas avéré (dépistée) ou dans le cas d'une personne « contact » (en contact direct avec une personne étant un cas avéré).

Donc, sauf ces cas très particuliers, il y a une reprise scolaire dans des conditions normales.

Un numéro vert (**0 800 130 000**) a été mis en place par le ministère des solidarités et de la santé, ouvert de 09h00 à 19h00 sept jours sur sept.

Cette plateforme téléphonique n'est néanmoins pas habilitée à dispenser des conseils médicaux qui sont assurés par les SAMU centre 15.